

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
D'AIDE ET DE SOINS A DOMICILE**  
29 bis avenue de Verdun  
63190 LEZOUX

-----  
Tél : 04.73.73.18.86  
Mail : [siad.lezoux@orange.fr](mailto:siad.lezoux@orange.fr)

## **BUDGET PRINCIPAL**

### **NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE**

#### **BUDGET PRIMITIF 2020**

#### **CADRE GENERAL DU BUDGET**

La Loi NOTRe du 7 août 2015 crée de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.

Une présentation brève et synthétique doit retracer les informations financières essentielles et doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Ce document sera disponible sur le site internet du SIASD.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées prévues pour l'année 2020. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Par cet acte, le Président, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2020 a été voté le 19 décembre 2019 par le comité syndical.

#### **BUDGET PRINCIPAL – BUDGET PRIMITIF 2020**

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à 687 433 €

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant.

#### **Dépenses :**

Elles sont constituées par :

- les charges à caractère général ( location du siège social et des charges afférentes, location de véhicules et des charges, frais de fonctionnement, repas confectionnés par un prestataire extérieur pour livraison)
- les salaires et charges du personnel employé
- les autres charges de gestion courante (indemnités et charges des élus, cotisations versées à notre fédération, redevances de télé-assistance)

- il n'y a pas de remboursement d'emprunt donc pas d'autofinancement du capital à dégager

Elles se répartissent comme suit :

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNEE 2020**

CHAPITRES	BP 2020
011 – Charges à caractère général	346 810.00
012 – Charges de Personnel	269 930.00
65 Autres charges de gestion courante	68 320.00
66 – Charges financières	0.00
67 – Charges exceptionnelles	500.00
023 – Virement à l'investissement	0.00
042 – Opérations d'ordre	1 873.00
<b>TOTAL</b>	<b>687 433.00</b>

Recettes :

Elles sont constituées par :

- la facturation des prestations de services proposés (livraison de portage de repas, service de jardinage et petits travaux divers).

-les participations des communes adhérentes au SIASD. Aucune augmentation n'est prévue, le nombre d'habitants est en augmentation suite au dernier recensement et à l'adhésion de la commune de Saint André le Coq.

- la facturation aux communes adhérentes de la redevance de télé-assistance

-les remboursements des budgets annexes (aide à domicile et soins à domicile) liés aux dépenses de frais de fonctionnement de la structure

Elles se répartissent comme suit :

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNEE 2020**

CHAPITRES	BP 2020
013 – Atténuations de charges	0.00
70 – Produits des services	536 709.00
73 – Impôts et taxes	0.00
74 – Dotations et participations	150 724.00
75 – Autres produits de gestion courante	0.00
76 – Produits financiers	0.00

77 – Produits exceptionnels	0.00
78 – Reprises sur provisions	0.00
042 – Opérations d'ordre	0.00
002 – Résultat antérieur	0.00
<b>TOTAL</b>	<b>687 433.00</b>

## SECTION INVESTISSEMENT

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 989 €.

La section d'investissement reste plus que modeste et les acquisitions se résument à du petit matériel, soit matériel de bureau ou informatique, soit matériel destiné au service bricolage-jardinage.

Les dépenses envisagées sont les suivantes : remplacement d'une débroussailleuse et achat d'armoires dans le cadre de la mise en place du règlement général sur la protection des données (RGPD).

Ces propositions ont été approuvées par le comité syndical lors du débat d'orientations budgétaires en date du 21 octobre 2019.

## PRINCIPAUX RATIOS :

Dépenses d'exploitation/dépenses réelles de fonctionnement : 100.00

Produit exploitation domaine/recettes réelles de fonctionnement : 78.07

Transferts reçus/recettes réelles de fonctionnement : 21.93

Emprunts réalisés/dépenses d'équipement brut : 0

Encours de la dette : 0

## EFFECTIFS DE LA COLLECTIVITE

GRADE OU EMPLOI	CATEGORIE	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	EFFECTIFS POURVUS AGENTS TITULAIRES
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>				
Attaché	A		1	1
Adjoint adm principal 1ere classe	C		2	2

Adjoint adm principal 2 <sup>e</sup> classe	C		1	1
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>				
Adjoint technique	C		1	1
Adjoint techn principal 2 <sup>e</sup> classe	C	1		1
<b>FILIERE SOCIALE</b>				
Agent social	C		2	2
Agent social principal 2 <sup>e</sup> classe	C		1	1
<b>TOTAL GENERAL</b>		1	8	9